



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 1^{er} février 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20 :00

ADOPTION DES MINUTES / 4 JANVIER 2016

8116-02-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 4 janvier 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 14 JANVIER 2016

8117-02-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée spéciale du 14 janvier 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8118-02-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CAMION GRUMMAN OLSEN – OFFRE 4 200 \$ - ACCEPTATION

8119-02-2016 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la disposition d'un camion Unité de Secours, modèle Grumman Olsen, année 1995, par l'entremise du Centre de services partagés du gouvernement du Québec (no. 15-0605) ;

Considérant que la compagnie « Gouttière 2002 enr. » a déposé une offre au montant de 4 200 \$;

Considérant que le Centre des services partagés du gouvernement du Québec a besoin de l'autorisation de la Municipalité de Saint-Isidore afin d'adjuger le camion Grumman Olsen à la compagnie « Gouttière 2002 enr. » ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de 4 200 \$ de la compagnie « Gouttière 2002 enr. » ;

ET d'autoriser monsieur Daniel Vinet, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore, tous les documents nécessaires pour finaliser la transaction auprès de tous les ministères et/ou organismes.

FDCRR / RECOMMANDATION DES PROJETS

8120-02-2016 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore a présenté, lors de l'appel de projets 2015, trois projets dans le cadre du Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon, soit :

1. Pour une municipalité à vélo (Saint-Isidore) ;
2. On s'expose (Saint-Isidore) ;
3. Clinique de bébés (Coopérative Solidarité Santé Saint-Isidore)

Considérant que ces projets ont été recommandés par le Comité consultatif du Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon 2015 ;



Il est résolu unanimement par les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore de présenter une demande d'aide financière à l'intérieur du Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon selon les paramètres stipulés sur le formulaire d'appel de projets 2015 pour les trois (3) projets cités.

FORMATION ESPACE CLOS

8121-02-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser l'inscription de MM Steve Girard et François Boudreau à la formation sur le travail en espace clos dispensé par la firme « Formalourd ».

Coût : 450 \$ + taxes

PG SOLUTIONS / ANTIVIRUS / BATTERIE SERVEUR

8122-02-2016 Il est résolu unanimement de renouveler les 6 licences antivirus TrendMicro échéant en février 2017 et de se procurer une batterie Eaton Powersave 5S (700va) pour le serveur.

Coût : Batterie : 235 \$ + taxes
Antivirus : 330 \$ + taxes

C.A. MARTIN LEFRANÇOIS / RÉSIDUS DE DÉSENCRAGE PAPÉTIERS

8123-02-2016 Considérant la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour l'épandage de matières fertilisantes (résidus de désencrage papétiens) de l'hiver 2016 au printemps 2016 sur les lots 2 867 307 et 2 867 308 présenté par M. Martin Lefrançois par l'entremise de la Firme Englobe ;

Il est résolu unanimement que l'activité d'épandage de matières fertilisantes (résidus de désencrage papétiens) assujettie au Guide sur la valorisation des matières résiduelles fertilisantes du MDDELCC, au Règlement sur les exploitations agricoles ainsi qu'au Règlement sur le captage des eaux souterraines ne contrevient à aucun règlement municipal.

DÉFI PIERRE LAVOIE / AUTORISATION PASSAGE – 18 JUIN 2016

8124-02-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore du Grand Défi Pierre Lavoie le 18 juin 2016.

TOURNOI HOCKEY MINEUR SAINT-RÉMI

8125-02-2016 Considérant le tournoi de Hockey mineur organisé par l'association du hockey mineur les Jardins du Québec en avril 2016 ;

Il est résolu unanimement de choisir le forfait bronze (un an) et d'autoriser l'achat de 1/3 de page de publicité dans la revue du tournoi.

Coût : 120 \$

ACHAT LIVRES BANDES DESSINÉES / BIBLIO 750 \$ / COMITÉ DE LA CULTURE

8126-02-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le Comité de la bibliothèque à procéder à l'achat de bandes dessinées pour un montant de 750 \$, financé par le budget du Comité culturel dans le cadre des activités d'animation de la bibliothèque.

EMPLOI ÉTÉ CANADA 2016

8127-02-2016 Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi été Canada 2016 » et d'autoriser Mme Anik Nesterenko, coordonnatrice en loisirs, à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande.

MÉLANGEUR ALUN – ÉTANG MANDAT

Considérant que le service des travaux publics est toujours en attente d'une soumission de la part d'une des entreprises offrant l'article recherché, le point est reporté au conseil du 4 avril 2016.



PROBATION URBANISTE / PERMANENCE

8128-02-2016 Considérant l'embauche de M. Bruno Dagenais à titre d'urbaniste en date du 16 février 2015 ;

Considérant que l'embauche de M. Bruno Dagenais était assujetti à une probation d'un an ;

Considérant que M. Bruno Dagenais a répondu aux attentes et objectifs des membres du Conseil ;

Il est résolu unanimement de reconduire l'embauche de M. Bruno Dagenais à titre d'urbaniste pour la période du 16 février 2016 au 16 février 2017 ;

ET QUE les conditions salariales seront revues au 31 mars, date prévue pour la révision salariale de tous les employés.

RADIATION – FACTURES DIVERSES

8129-02-2016 Considérant que la liste de facturation diverses contient des factures antérieures à 2013 et pour lesquelles il n'y a pas de possibilité de recouvrer les créances ;

Il est résolu unanimement de radier les factures antérieures à l'année 2013 pour un montant de 8 305.96 \$.

GÉOMATHÈQUE / PHOTOS AÉRIENNES

8130-02-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de photographies aériennes auprès de la compagnie Géomathèque inc.

Coût : 246.92 \$ (incluant transport et manutention)

DEMANDE APPUI / MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY / TRANSPORT HORS NORME

8131-02-2016 Considérant la résolution no. 2015-10-200 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant le transport hors norme sur les autoroutes 30 et 530 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer ladite résolution ;

En conséquence, il est résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Isidore appuie la résolution no. 2015-10-200 de la MRC de Beauharnois-Salaberry concernant le transport hors norme sur les autoroutes sous la juridiction de Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C., soit les autoroutes 30, 530, 730 et 930 ;

ET QUE la Municipalité de Saint-Isidore dénonce le non-respect par Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. des obligations contractées aux termes de l'Entente de partenariat visant la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en mode de partenariat public-privé de l'Autoroute 30 dans la région de Montréal à l'égard du transport hors norme ;

ET DE demander aux intervenants gouvernementaux d'adresser de façon urgente les préoccupations énoncées dans la présente résolution en vue d'émettre des directives claires qui permettraient à la SAAQ et au MTQ d'assumer pleinement leur rôle à titre d'autorité gouvernementale responsable de l'émission des permis spéciaux de circulation sur l'ensemble du territoire québécois ;

ET DE transmettre la présente résolution à la direction générale Nouvelle Autoroute 30, S.E.N.C. ainsi qu'à la direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des transports du Québec ;

ET DE transmettre la présente résolution aux intervenants politiques concernés par ce dossier, soit le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Transports du Québec, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, au député de Châteauguay, au député de Sanguinet, ainsi qu'au député de Laprairie ;

ET DE transmettre une demande d'appui à la présente résolution aux directions générales des municipalités locales de la MRC de Roussillon ;



ET DE transmettre copie de la présente résolution à la direction générale du Centre local de développement de Beauharnois-Salaberry et aux directions générales des MRC de Roussillon et de Vaudreuil-Soulanges.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31-01-2016

8132-02-2016 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 31-01-2016.

VTT / VOIE FERRÉE

8133-02-2016 Considérant la demande d'autorisation pour utiliser la voie ferrée désaffectée sur le territoire de Saint-Isidore par le Club de motoneige « Les Rayons d'argents » ;

Considérant que la saison de motoneige tire à sa fin et que la Municipalité a besoin d'information supplémentaire pour prendre une décision éclairée dans ce dossier ;

Il est résolu unanimement de refuser l'autorisation demandée pour la saison 2015-2016 ;

ET QUE les membres du Conseil municipal sont disposés à étudier cette possibilité pour la saison 2016-2017.

AVIS DE MOTION (386-2016) – MODIFICATION RÈGLEMENT 377-2015

8134-02-2016 Madame Marie Meunier donne avis de motion que le règlement 386-2016, règlement visant à modifier le règlement # 377-2015 de façon à éliminer les frais d'inscription à la bibliothèque municipale, sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

BUDGET ACHAT DE LIVRES BIBLIOTHÈQUE / 3 000 \$

8135-02-2016 Il est résolu unanimement par les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore de hausser le budget d'achat de livres de 2 000 \$ à 3 000 \$ pour l'année 2016.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia.

COMPTES A PAYER

8136-02-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de janvier 2016 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 98 981.47 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8137-02-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de janvier 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 64 817.98 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général